



District de l'Yonne de Football

10 Avenue du 4^{ème} R.I. - BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03 58 43 00 60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENT PERFORMANCE

PV31 Tech6

Réunion du Lundi 13 Septembre 2021

Présents : MM GUIDOU Alexandre, FEBVRE Alex, BILLOTTE Bruno, THOMAS Etienne

Début de la réunion 10H30

ORDRE DU JOUR

- **Création des groupes U15-U18 : Départemental 2**

Coupe U18 :

La commission prend acte de l'ensemble des 24 équipes engagées en U18 (12 équipes D1 et 12 équipes D2). Elle constitue 6 groupes de 4 équipes.

Cette saison 1 engagement en championnat = 1 engagement en coupe.

Le format est le suivant :

- 6 Groupes de 4 équipes. Formule championnat. 3 journées
- 2 premiers de chaque groupe se qualifient pour la coupe Principale. Les 2 derniers se qualifient pour la coupe Consolante.
- 12 équipes joueront la coupe Principale. 12 équipes joueront la coupe Consolante.

Les journées prévues pour la coupe sont les samedis : 25/09 – 09/10 – 29/01. Les rencontres se disputeront à 16H00 (15H30 heure d'hiver).

La coupe Gambardella est prioritaire sur la coupe de l'Yonne.

Nb	GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
1	FC Paron 1	Aillant 1	Auxerre ASC 1
2	Fontaine la Gaillarde 1	Joigny 1	Auxerre Stade 1
3	Vinneuf Champigny 1	Joigny 2	St Georges 1
4	FC Gâtinais en Bourgogne 1	Gron Veron 1	Chevannes / Charbuy 1

Nb	GROUPE D	GROUPE E	GROUPE F
1	Varenes / Serein As 1	Avallon FCO / Magny 1	GJ de l'Armançon 1
2	Tonnerre 1	FC Champs / Coulanges la V. 1	Appoigny 1
3	Mont St Sulpice / Briennon 1	Magny / Avallon FCO 2	Toucy / Diges Pourrain 1
4	Cerisiers 1	FC Champs / Coulanges la V. 2	GJ de l'Armançon 2

Coupe U15 :

La commission prend acte de l'ensemble des 30 équipes engagées en U15 (10 équipes D1 et 20 équipes D2). Elle constitue 8 groupes de 4 équipes. Cette saison 1 engagement en championnat = 1 engagement en coupe.

Le format est le suivant :

- 8 Groupes de 4 équipes. Formule championnat. 3 journées
- 2 premiers de chaque groupe se qualifient pour la coupe Principale. Les 2 derniers se qualifient pour la coupe Consolante.
- 16 équipes joueront la coupe Principale. 14 équipes joueront la coupe Consolante.

Les journées prévues pour la coupe sont les samedis : 02/10 – 23/10 – 29/01. Les rencontres se disputeront à 14H00 (ou 16H00 en cas de plateau du foot d'animation).

GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C	GROUPE D
FC Paron 1	GJ Sens 2	Jeunesse Sénonaise 1	Tonnerre 1
FC Paron 2	GJ Sens 3	Jeunesse Sénonaise 2	Avallon FCO 1
Fontaine la Gaillarde/Sens FP 1	Champigny/St Sérotin 1	Cerisiers 1	Magny / Quarré 1
FC Gâtinais en Bourgogne 1	Exempt	GJ L'Armançon 1	Serein As / Varennes 1
GROUPE E	GROUPE F	GROUPE G	GROUPE H
Auxerre Stade 2	Aillant 1	AJA 3	Héry 1
Auxerre Stade 3	St Georges 1 / Venoy 2	Champs / Coulanges 1	Monéteau / Venoy 1
Chablis 1	Toucy / Diges Pourrain 1	Chevannes / Charbuy 1	Appoigny 1
Mont St Sulpice / Briennon 1	Joigny 2	Auxerre ASC 1	Exempt

Championnat U18 D2 :

La commission prend acte de l'ensemble des 12 équipes engagées en U18D2.

Elle constitue 3 groupes de 6 équipes. Ces groupes seront complétés par 6 équipes de D1 issue de la phase de brassage D1.

Le format est le suivant :

- 3 Groupes de 6 équipes. Formule championnat. 5 journées, match aller uniquement.
- Les modalités d'accèsion au groupe de D1 à l'issue de cette phase seront déterminées ultérieurement en fonction du nombre d'équipes de D1 accédant à la phase IS (2 normalement).
- Le premier de chaque groupe accèdera à la D1.

Nb	GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
1	Vinneuf / Champigny	Joigny 2	Magny / Avallon FCO 2
2	Cerisiers	St Georges	Chevannes / Charbuy
3	FC Gâtinais en Bourgogne	Mont St Sulpice / Briennon	Toucy / Diges Pourrain
4	Gron Veron	GJ de l'Armançon 2	FC Champs / Coulanges la V. 2
5	équipe D1 ou exempt	équipe D1 ou exempt	équipe D1 ou exempt
6	équipe D1 ou exempt	équipe D1 ou exempt	équipe D1 ou exempt

Championnat U15 D2 :

La commission prend acte de l'ensemble des 20 équipes engagées en U15D2.

Elle constitue 4 groupes de 6 équipes. Ces groupes seront complétés par 4 équipes de D1 issue de la phase de brassage D1.

Le format est le suivant :

- 4 Groupes de 6 équipes. Formule championnat. 5 journées, match aller uniquement.
- Les modalités d'accèsion au groupe de D1 à l'issue de cette phase seront déterminées ultérieurement en fonction du nombre d'équipes de D1 accédant à la phase IS (2 normalement).
- Le premier de chaque groupe accèdera à la D1.

Nb	GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C	GROUPE D
1	Fontaine la Gaillarde/Sens FP	Joigny 2	Avallon FCO	St Georges 1 / Venoy 2
2	FC Gâtinais	Cerisiers	Magny/Quarré	Toucy / Diges Pourrain
3	GJ Sens 3	GJ L'Armançon	Serein As/Varennes	Monéteau / Venoy
4	Champigny / St Sérotin	Mont St Sulpice / Briennon	Chevannes/Charbuy	Auxerre Stade 3
5	Jeunesse Sénonaise 2	Appoigny	Chablis	Auxerre ASC
6	équipe D1	équipe D1	équipe D1	équipe D1

Festival U13 :

La commission prend acte des 58 engagements.

Elle compose 8 groupes de 6 à 8 équipes.

Les équipes de chaque groupe se rencontreront sur 2 journées pour ensuite déterminer 16 équipes qui participeront à la phase Départemental U13 le Samedi 02 Avril 2022.

Les 2 phases qualificatives se déroulent le 02/10 et le 23/10.

GROUPE 1		GROUPE 2	
AJA 1	AJA 3	AUXERRE STADE 1	AUXERRE STADE 3
AJA 2	ST GEORGES 1	AUXERRE STADE 2	AUXERRE ROSOIRS 1
CHARBUY 1	MONETEAU/VENOY 1	ST BRIS/COULANGES 1	CHEVANNES 1
AUXERRE ASC 1	AUXERRE ASC 2	GURGY 1	AUXERRE STADE 4
GROUPE 3		GROUPE 4	
AVALLON FCO 1	AVALLON FCO 3	JOIGNY 1	APPOIGNY 1
AVALLON FCO 2	MAGNY/QUARRE 1	JOIGNY 2	CHARNY
COURSON 1	ECN 1	CHARMOY 1	AILLANT 1
FC CHAMPS 1	ARCY/ASQUINS-MONT 1	TOUCY/DIGES P. 1	CHABLIS 1
GROUPE 5		GROUPE 6	
PARON 1	PARON 3	GJ SENS 1	GJ SENS 3
PARON 2	ST DENIS 1	GJ SENS 2	FC GATINAIS 1
GRON/VERON 1	SENS FRA PORT 1	CERISIERS 1	FONTAINE 1
PONT/YONNE 1			GJ ARMANCON 1
GROUPE 7		GROUPE 8	
ST CLEMENT 1	JEUNESSE 1	HERY 1	MONT ST SULPICE/BRIENON 1
ST CLEMENT 2	JEUNESSE 2	HERY 2	MONT ST SULPICE/BRIENON 2
ST SEROTIN 1	CHAMPIGNY 1	TONNERRE 1	NEUVY SAUTOUR 1
		VARENNES/SEREIN AS 1	VERGIGNY

- Prochaine réunion : Lundi 27 Septembre 2021 à 10H00

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais (sept jours) prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

Fin de la réunion 11H45

Etienne THOMAS
CTD PPF